

CIRCUITS COURTS N°1

STRUCTURER ET VALORISER LES FILIERES EN CIRCUITS COURTS

Notre territoire compte de nombreux atouts et acteurs du monde agricole et sylvicole. L'enjeu est de créer une réelle synergie entre ces acteurs afin d'asseoir et de pérenniser leurs activités et de développer de vraies opportunités économiques. La mise en réseau des acteurs et le décloisonnement des secteurs sera une priorité. Il sera aussi recherché le lien entre les organismes de formation et les structures professionnelles dans une logique d'immersion à destination des jeunes apprentis.

Pour le triptyque producteur – consommateur – territoire, les circuits courts sont porteurs d'enjeux sociaux, identitaires et environnementaux, ils constituent de plus une opportunité économique non négligeable puisqu'en effet, 30% des exploitants du territoire vendent leurs produits en circuits courts. Le but est de mettre en place des initiatives en circuits courts dans la filière agricole et la filière bois afin d'améliorer leur commercialisation et créer de nouveaux débouchés et de nouveaux revenus grâce à de nouveaux modes de conception, de production, de systèmes d'organisation dans une logique de consommation durable et responsable. Dans cette même mouvance, la notion d'économie participative/collaborative jouera un rôle important dans l'appropriation des enjeux envers les habitants/consommateurs, lesquels devront être sensibilisés sur l'éducation et l'autonomie alimentaire.

NATURE DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Ateliers de transformation collectifs ayant pour objet la production en circuits courts.
- Création de points de vente collectifs de produits agricoles et artisanaux.
- Aide à la structuration de filières en circuits-courts.
- Création d'une logistique de transport d'approvisionnement en circuits courts.
- Mise en place d'une plateforme numérique d'approvisionnement en circuits courts pour les producteurs et artisans.
- Accompagnement collectif et réunions d'information en vue de professionnalisation.
- Création et promotion de labels en circuits-courts.
- Opérations de promotion des produits et des savoir-faire locaux.
- Réunions d'information sur la valorisation des filières en circuits courts.
- Etudes et outils de mutualisation en vue de regrouper les producteurs et artisans locaux.
- Promotion de la reprise d'exploitations agricoles et forestières.
- Opérations de compostage de proximité.

NATURE DES OPÉRATIONS INÉLIGIBLES

- Aménagement lieu de sylviculture.



RENOVATION ENERGETIQUE N°2

DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS LIÉES A L'ÉCO-CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La fiche action 2 vise à accompagner la mise en place d'activités autour de l'éco-construction, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables dans un but de développement durable et sous l'approche de l'économie circulaire dans une logique de valorisation et réutilisation des ressources et des déchets.

Le territoire du GAL est doté de ressources remarquables : bois, laine, paille de lavande, paille de céréales, chanvre, cellulose de papier recyclé, eau..., mais également des sous-produits issus du gaspillage alimentaire et industriel.

L'enjeu est d'optimiser l'utilisation de ces matières afin de favoriser les activités liées à ces ressources en créant des débouchés économiques structurant pour le territoire et ses acteurs. Ce qui contribue dans un même temps à lutter contre la précarité énergétique et le gaspillage.

La mise en réseau des acteurs sera particulièrement forte et les projets devront associer des partenaires multi-secteurs.

NATURE DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Actions visant à développer le chauffage et la production d'eau chaude à partir des ressources locales.
- Actions de sensibilisation et d'encouragement à la mise en place de systèmes collectifs de production d'énergie.
- Rénovation énergétique des bâtiments accueillant du public ou d'un parc de bâtiments public.
- Rénovation énergétique par des techniques d'éco construction.
- Actions de communication visant à sensibiliser les professionnels de la construction sur les matériaux propres*.
- Etude sur des nouveaux moyens d'économie d'énergies liés à la construction.
- Regroupement des plateformes d'informations sur les techniques et les aides à l'éco-construction, la rénovation énergétique, et les énergies renouvelables.
- Réunions d'information sur les techniques d'éco-construction, et l'utilisation des énergies renouvelables.
- Etude pré-opérationnelle sur la mise en place de filières locales en termes de matériaux valorisant les ressources locales.
- Favoriser l'éco construction dans la rénovation énergétique.
- Etude pré-opérationnelle de dispositifs favorisant la maîtrise des dépenses énergétiques auprès d'un public vulnérable.
- Projets exemplaires dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- Projets collectifs de production d'énergie renouvelable.

* Définition : ne sont pas des produits issus de l'industrie pétrolière, et leur fabrication n'est pas énergivore en CO2.

NATURE DES OPÉRATIONS INÉLIGIBLES

- Travaux de rénovation énergétique de logement privé.



TOURISME N°3

RENFORCER LA NOTORIÉTÉ DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET TOURISTIQUES DU TERRITOIRE EN CRÉANT UNE SYNERGIE ENTRE LES SECTEURS

La fiche action 3 vise à renforcer la notoriété interne et externe des activités culturelles et touristiques du territoire en créant des synergies entre les secteurs.

En effet, interne tout d'abord, car il apparaît indispensable que tous les habitants connaissent et s'approprient les ressources de notre territoire et soient en mesure de les valoriser, cette fiche doit permettre de faire des habitants et des socio-professionnels (restaurateurs, commerçants, hébergeurs...) des ambassadeurs des atouts du territoire. Cela les rendra plus visibles. Ensuite, l'autre objectif est de décloisonner les secteurs d'activité pour mêler les dynamiques et donner plus d'aura aux activités culturelles et touristiques. Les activités autour de notre terroir, des thermes, du géoparc, des refuges d'Art, des musées, des stations de Montagne, du lac du Verdon, des Activités de Pleine Nature, le Train des Pignes... seront élargies à tous les acteurs sociaux et économiques comme les restaurateurs, commerçants, accompagnateurs en montagne, hébergeurs, élus, entreprises...L'idée est de développer un nouveau tourisme, en créant de nouveaux produits et de nouvelles pratiques.

NATURE DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Actions de communication pour la notoriété de notre territoire interne et externe.
- Rénovation d'infrastructures touristiques.
- Création de produits touristiques nouveaux sur le territoire.
- Développement de services itinérants pour la promotion et/ou la commercialisation des offres touristiques.
- Réunions d'information touristique visant le personnel d'accueil et d'animation.
- Mise en place d'éduc'tours multithématiques pour accroître la connaissance interne de l'offre touristique.
- Actions de sensibilisation des professionnels du tourisme sur le thème du tourisme d'affaire, séminaire.
- Rénovation et réhabilitation du patrimoine culturel.
- Rénovation et aménagement de sites de plein air ayant une valeur paysagère.
- Etudes prospectives ayant pour vocation l'anticipation du tourisme.
- Manifestations et événements faisant promotion du tourisme.
- Géolocalisation et cartographie des points touristiques.
- Démarches qualité collectives et collaboratives.
- Création de nouveaux outils pour la promotion de l'offre touristique.

NATURE DES OPÉRATIONS INÉLIGIBLES

- Constructions de sites à vocation touristiques.



MOBILITE N°4

DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE POUR TOUS

La fiche action 4 vise à développer une mobilité durable à travers des services liés aux transports et aux déplacements alternatifs sur le territoire du GAL via l'accessibilité des services à la population. L'enjeu de la mobilité est à double sens : permettre aux habitants une mobilité différente via des déplacements alternatifs (à la voiture individuelle) et développer des systèmes rendant accessibles à tous certains services en évitant de se déplacer.

Le profil du territoire (Digne-les-Bains ville centre, communes isolées, stations de ski au nord du GAL) nécessite de réfléchir en premier lieu à un schéma de services, tourné vers les transports, cohérent et adapté aux besoins. Les habitants/usagers (qu'ils soient travailleurs, étudiants, jeunes, seniors, chômeurs) mais aussi les personnes de l'extérieur du territoire du GAL (travailleurs et touristes) doivent pouvoir se déplacer sur le territoire pour des raisons professionnelles (déplacements professionnels et trajets domicile-travail), personnelles ou autres. Ainsi ils seront consultés et impliqués aux actions, faisant le lien entre besoins et offres.

NATURE DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Actions d'animation et de communication visant à favoriser les modes de transport écologiques.
- Etude, mise en place et animation de plans de déplacements autour de la mobilité et des transports.
- Développement de la pratique du covoiturage spontané*.
- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux.
- Etude (externe) pour la transformation d'un réseau de transports en commun municipal à un réseau intercommunal avec l'objectif de répondre aux besoins réels des usagers de la ville-centre et des communes périphériques.
- Expérimentation d'un réseau de transports à la demande.
- Expérimentation de navettes saisonnières.
- Etude, création, communication et sensibilisation sur la création d'un parc de véhicules en autopartage.
- Création d'outils numériques pour l'amélioration de l'information liés aux transporteurs.
- Etude, communication, sensibilisation et mise en place du développement de l'usage de Vélos à Assistance Electrique par un service de location.
- Création d'une centrale de mobilité.
- Création de services itinérants.
- Etude (externe) pour la réalisation de liaisons douces.

* Mode de déplacement se rapprochant du stop, mais davantage sécurisé.

NATURE DES OPÉRATIONS INÉLIGIBLES

- Réalisation de parkings, réfection de routes, réalisation d'infrastructures comme des voies cyclables, une rue piétonne...



ECONOMIE N°5

ACCOMPAGNER NOS ENTREPRISES POUR LES RENDRE PLUS COMPÉTITIVES

En zone rurale, l'activité économique des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises peut connaître des périodes de creux non négligeables. Aujourd'hui, notre base productive est faible (fort pourcentage de revenus issus des administrations et des pensions de retraite, forte activité agricole mais faible en terme de revenus), et plus de la moitié des entrepreneurs et artisans ont plus de 50 ans et sont confrontés aux problématiques de reprise de leurs activités. Nos entrepreneurs doivent faire face à la crise et rivaliser d'astuces pour réactiver leur compétitivité. L'enjeu est de mettre en place des services pour développer les entreprises et accompagner leurs mutations, changements professionnels. L'idée est également de fédérer les entrepreneurs dans une logique de partage des savoir-faire mais aussi de mise en réseau des acteurs (avec les étudiants notamment).

NATURE DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Actions d'accompagnement et aides aux entreprises.
- Réalisation, aménagement, animation d'espace de travail collaboratif.
- Actions visant à l'amélioration du parcours marchand en centre-ville.
- Mise en place de réunions d'information / accompagnement en gestion d'entreprises.
- Projets exemplaires s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire ou d'optimisation d'exploitation des ressources (développement durable).
- Sensibilisation et réunions d'information à destination des chefs d'entreprises sur les TIC et les avantages du e-commerce.
- Aide à la mise en place de filières de formation en lien avec les besoins du territoire.
- Expérimentation de formes d'organisation du travail innovantes sur le territoire.
- Mise en place d'une plateforme coopérative (physique ou virtuelle) afin de promouvoir les actions de coopérations entre entreprises.
- Promouvoir et réaliser des actions d'aide à la création d'entreprise mais également l'accompagnement à la transmission / reprise.
- Actions de communication visant à promouvoir nos entreprises locales.
- Réalisation d'études de positionnement stratégique du développement économique du territoire à finalité collective.
- Accompagnement au maintien des services de proximité.
- Participation à des salons, foires, évènements de promotion.

NATURE DES OPÉRATIONS INÉLIGIBLES

- Etude de Business plan individuel, formations.



JEUNESSE N°6

AVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ/ ÉGALITÉ DES SERVICES POUR NOS ENFANTS

La fiche action 6 vise à apporter une meilleure qualité et une égalité des services pour nos enfants. En effet, la croissance démographique démontre que notre population est jeune car sur notre territoire la moyenne des jeunes de moins de 20 ans est supérieure aux moyennes départementales et régionales. Aussi, il apparaît nécessaire de créer et structurer de nouveaux services essentiels pour nos enfants. L'idée est d'atteindre une diversité des propositions en impliquant les acteurs du territoire. Ensuite, il est indispensable de conforter les besoins des familles en termes de garde d'enfants pour les dégager de contraintes parfois trop lourdes en milieu rural notamment pour les ménages monoparentaux qui sont en nombre croissant sur le territoire.

Le lien intergénérationnel sera un plus dans les projets.

NATURE DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Etudes et créations de systèmes de garde alternatif et de nouveaux services liés aux enfants.
- Mise en place d'ateliers à destination des jeunes de moins de 20 ans en lien avec :
 - la transition écologique et énergétique ;
 - la transition numérique ;
 - les métiers de notre territoire.
- Réunions d'information des animateurs d'activités destinées aux jeunes de moins de 20 ans.
- Actions de sensibilisation des cantines aux produits locaux.

NATURE DES OPÉRATIONS INÉLIGIBLES

- Toute action relevant de l'autorité de l'Education Nationale.



SILVER- ECONOMIE N°7

PERMETTRE A LA SILVER ÉCONOMIE UN RÉEL DÉVELOPPEMENT POUR LE BIEN-ETRE ET LE BIEN-VIVRE DE NOS AINÉS

La part des seniors s'est fortement accrue depuis les années 2000 et sur notre territoire elle représente une part non négligeable : en 2012, près de 27% des habitants sont âgés d'au moins 60 ans contre 23% en 1990. Nos sociétés ne valorisent que très peu les plus âgés alors que nous sommes à l'aube d'une véritable transition démographique et il est de notre devoir d'anticiper les mutations à venir. Avec le vieillissement de la population, l'augmentation de l'espérance de vie et l'arrivée à la retraite des personnes issues du babyboom, cette fiche vise à développer sur le territoire le potentiel de biens et services liés au bien-être et au bien vivre des seniors tout en favorisant le maintien du lien social. Les seniors se répartissent en 4 catégories et chacune d'entre elle a des envies et besoins différents : les 50-60 ans ou les papy-boomers, les 60-75 ans, les 75-85 ans et enfin les + de 85 ans. La Silver économie est l'économie au service des âgés. L'enjeu est crucial : il s'agit de permettre et d'encourager les innovations qui vont nous accompagner dans notre avancée en âge et faire reculer la perte d'autonomie, le but étant de maintenir la personne le plus longtemps possible à domicile. Les innovations et les nouveaux besoins, différents d'une catégorie d'âge à l'autre, font naître de nouveaux services, biens, équipements, loisirs, l'enjeu étant l'adaptation de ces offres aux conditions de vie, aux modes d'existence et à la capacité physique et psychique des seniors. Le lien intergénérationnel sera un plus pour les projets.

NATURE DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Etudes sur des systèmes alternatifs à la maison de retraite.
- Etudes et animation de projets de solidarité intergénérationnelle.
- Etudes préalables à la structuration d'une filière silver économie à l'échelle du pays dignois.
- Aide au développement des compétences des artisans locaux par la création d'un label « artisan de la silver économie ».
- Mise en place d'une stratégie de communication territoriale ciblée seniors.
- Aide au développement d'une offre touristique et de loisirs adaptée aux seniors.
- Aide à la création/fabrication de biens/d'objets/logiciels liés à la domotique des personnes âgées.
- Aménagement d'infrastructures collectives accueillant des seniors.
- Aménagement d'appartement témoin sur la domotique adaptée aux personnes âgées.
- Réunions d'information des aidants.
- Initiation de nos seniors à de nouvelles activités centrées sur le dialogue.

NATURE DES OPÉRATIONS INÉLIGIBLES

- Aménagement d'habitation individuelle.



COOPERATION N°8

PERMETTRE L'ÉMERGENCE DE PROJETS INTERTERRITORIAUX

Définition : «Un projet de coopération est un projet de développement local mis en œuvre par au moins 2 partenaires sur au moins 2 territoires organisés».

La coopération est une opportunité dans le sens où elle donne l'occasion aux acteurs locaux d'élargir leurs horizons afin d'améliorer la stratégie locale. Il s'agit d'un réel outil apportant une plus-value aux actions de la stratégie de développement local, elle permet d'expérimenter de nouvelles actions, d'échanger les bonnes pratiques, d'acquérir et transférer de nouvelles compétences, développer avec les partenaires de nouvelles solutions, nouveaux produits, nouveaux modes de fonctionnement, de capitaliser les actions, en résumé, la coopération doit enrichir et prolonger la stratégie locale.

Les projets de coopération se concrétiseront par la mise en place d'actions communes avec les partenaires régionaux, français, européens ou extra européens ayant mis en œuvre des axes de développement similaires aux nôtres.

Deux types de projets peuvent être financés dans le cadre de la coopération : le soutien préparatoire et la mise en œuvre de projets de coopération.

Le **soutien préparatoire** vise les activités qui précèdent le projet de coopération, et qui facilitent la recherche de partenaires potentiels et contribuent à la qualité du projet de coopération.

Exemples de projets de soutien préparatoire : réalisation d'études sur le territoire du GAL, organisation et animation des rencontres entre les futurs partenaires du projet, organisation de visites de sites exemplaires en dehors du territoire du GAL et à destination des partenaires du projet relevant du territoire du GAL, actions de formation préalables et nécessaires à la conduite du projet.

La **mise en œuvre de projets** de coopération vise la réalisation des actions communes aux partenaires du projet de coopération.

Les opérations éligibles au titre de la mise en œuvre de projets de coopération sont toutes celles listées dans les autres fiches action.

